



Mesures de restrictions à respecter

Niveau alerte renforcée



Interdiction d'arroser:

- les pelouses,
- les massifs fleuris
- les espaces verts.



Interdiction d'arroser
les jardins potagers
entre 8h et 20h.



Interdiction
de remplir et de vidanger les plans
d'eau, et les piscines privées (de plus d'1
m³), sauf lorsque ce remplissage est lié à la
sécurité de l'ouvrage ou
des utilisateurs (remise à niveau sous
condition de la présence d'une bâche) ou
sauf lors de la mise en service pour
réception de travaux (si les travaux ont
débuté avant les 1^{ères}
restrictions).



Interdiction de laver les véhicules

en dehors des stations professionnelles de
lavage équipées d'un système de recyclage
ou d'un lavage à haute pression,
sauf pour les véhicules ayant une obligation
réglementaire, technique et les organismes
liés à la sécurité.



Interdiction de nettoyer les
façades, toitures, trottoirs et
autres surfaces imperméabilisées
sauf si réalisé par une collectivité ou
une entreprise de nettoyage
professionnelle.



Interdiction d'arroser:
- les terrains de sport
- les stades
- les établissements équestres
- les golfs
entre 8h et 20 h
(l'arrosage est réduit au maximum).



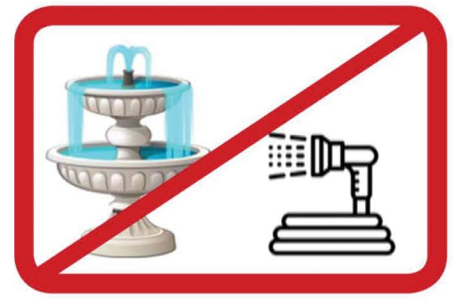
Restriction
de l'irrigation agricole

consultez l'arrêté sur
www.seine-et-marne.gouv.fr



Réduction de la consommation
industrielle

à l'arrêté cadre sécheresse départemental
et aux arrêtés préfectoraux d'autorisation
en vigueur
www.seine-et-marne.gouv.fr



Interdiction d'alimentation
des fontaines publiques d'ornement
en circuit ouvert, dans la mesure où cela
est techniquement possible.